

L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIVE

DONNÉES D'ENQUÊTE À FIN 2023

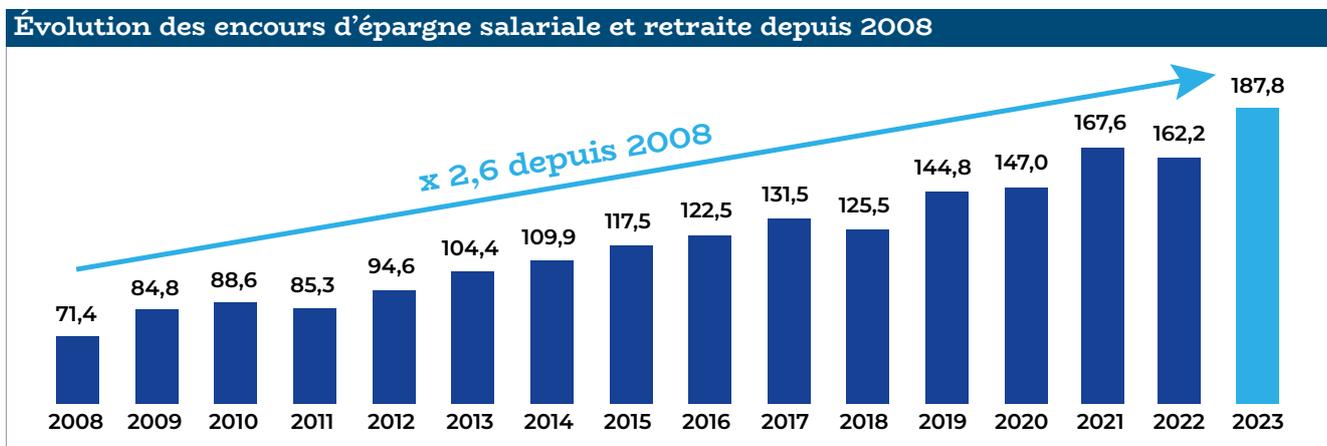
☰ L'épargne salariale et l'épargne retraite atteignent un niveau d'encours historique. Principaux résultats de l'enquête :

- Les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite, en **hausse de + 15,7 % sur un an**, s'élèvent à **187,8 Mds€** (+ 25,5 Mds€ sur un an).
- Les encours dédiés à **l'épargne retraite d'entreprise collective** (PERCO et PER d'entreprise Collectif) atteignent **29,7 Mds€**, en hausse de +16,9 % sur un an.
- Les encours des dispositifs d'épargne retraite collectifs en format compte-titres se répartissent entre **23 Mds€ pour les PER** et **6,7 Mds€ pour les PERCO/PERCOI**, bénéficiant à 3,97 millions de salariés au sein de 222 232 entreprises.
- **66 % des porteurs de parts** d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise Collectif ont opté pour **la gestion pilotée qui atteint 11,2 Mds€**.
- Les encours des **fonds ISR** représentent **79,5 Mds€**, avec une augmentation notable des flux vers ces fonds (**+ 9,1 Mds€ de collecte brute**).
- L'encours des **fonds solidaires** s'établit à **18 Mds€** (+ 17,6 % sur un an) et leur collecte brute à + 1,9 Md€.
- Pour la première fois, des informations sur les **fonds labellisés CIES, ISR, Finansol, Relance, et Greenfin** dans les plans d'épargne salariale et retraite ont été récoltées, totalisant respectivement 31,8 Mds€, 17,2 Mds€, 6,1 Mds€, 1,6 Md€ et 80 Mo€.
- **La collecte brute** atteint un haut niveau de **+ 20,2 Mds€ en 2023**, avec les flux issus de la participation et/ou de l'intéressement s'élevant à + 12,3 Mds€ (en hausse de + 5,8 % par rapport à 2022).
- En 2023, **la collecte nette** atteint **+ 2,4 Mds€** et se concentre sur les fonds actions et mixtes (+ 2,8 Mds€). Les fonds de taux (obligataires et monétaires) collectent + 2,1 Mds€, et les fonds d'actionnariat salarié enregistrent des sorties de - 2,5 Mds€.
- **La collecte nette des dispositifs d'épargne retraite est de + 2,5 Mds€** (contre + 2,1 Mds€ en 2022 et + 1,7 Md€ en 2021).
- Soutenu par les mesures liées à la loi Pacte, **le nombre d'entreprises** équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite **s'élève à 397 200** (+ 5 % par rapport à 2022 et + 47 % par rapport à 2012) et bénéficie à **12,5 millions de salariés** (+ 4,5 % sur un an).

Une hausse exceptionnelle des encours des plans d'épargne salariale et d'épargne retraite collectifs

Les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite collectifs d'entreprise sont en forte hausse (+ 15,7 % en 2023) et

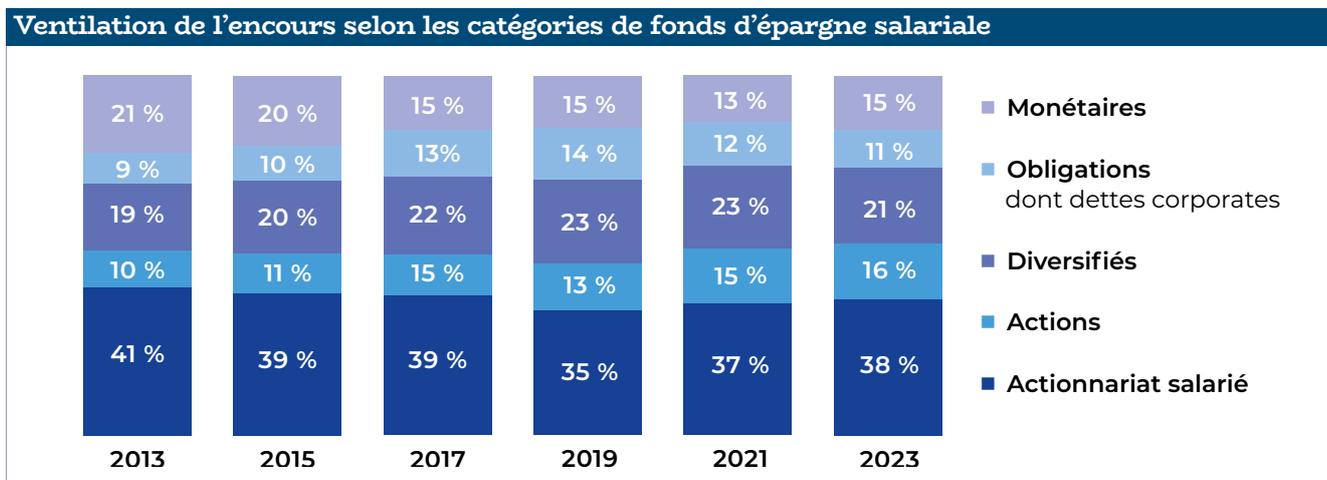
atteignent 187,8 Mds€. Sur longue période, soit depuis 2008, le taux de croissance annuel moyen des encours est de + 6,7 %.



Plus en détail, les encours des fonds diversifiés¹ atteignent 116,3 Mds€ et représentent 62 % des encours. Les encours des fonds d'actionariat

salarie sont de 71,4 Mds€, en hausse de + 16,5 % par rapport à 2022.

Une allocation de plus en plus orientée vers les actions



Le développement des dispositifs d'épargne retraite et de la gestion pilotée oriente à la baisse le poids relatif des fonds monétaires au sein des encours d'épargne salariale et

retraite (15 % des encours en 2023 contre 21 % en 2013). La part des fonds actions et mixtes progresse fortement sur la période passant de 29 % en 2013 à 36 % en 2023.

Un attrait continu des salariés pour l'investissement responsable

Parmi les fonds diversifiés, l'augmentation de l'offre et l'attrait des salariés pour les fonds ISR se poursuivent. Les encours ISR atteignent 79,5 Mds€ (72,6 Mds€ pour les fonds "article 8" de la réglementation SFDR, et 6,9 Mds€ pour les fonds "article 9"). Ils représentent désormais

68 % de l'encours des fonds diversifiés, contre 62 % en 2022 et 55 % en 2021. Les fonds solidaires affichent un encours de 18 Mds€ (+ 17,6 % sur un an), participant ainsi activement au financement de l'économie sociale et solidaire.

¹) Les fonds diversifiés au sens de l'épargne salariale sont à distinguer des fonds d'actionariat salarié. Les fonds diversifiés concernent donc ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires, ...et également les fonds mixtes qui combinent ces différentes classes d'actifs.

Un dynamisme de la collecte qui s'amplifie

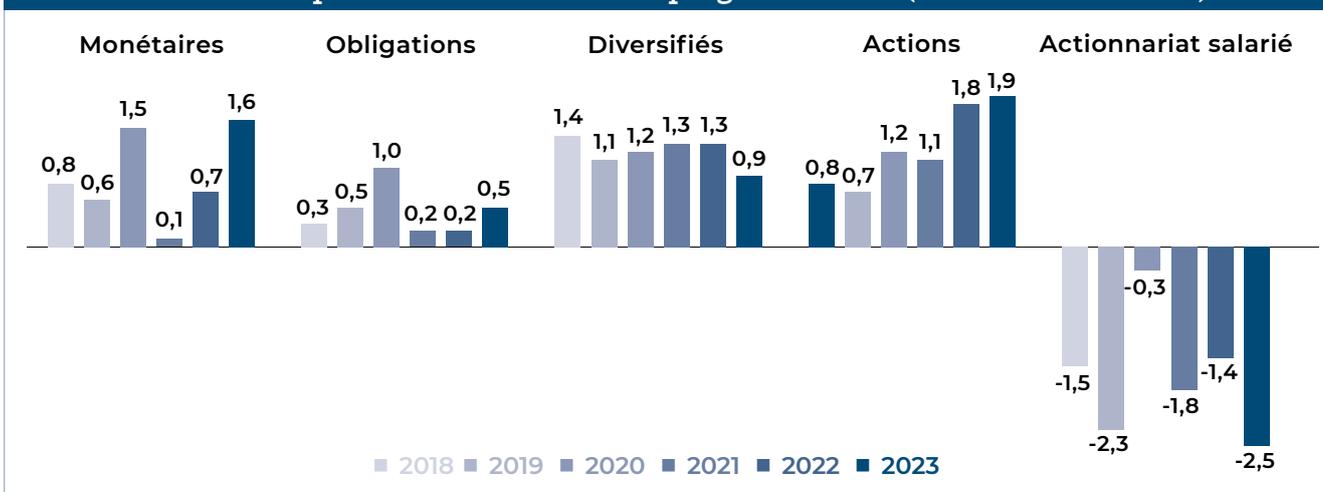
La collecte brute s'élève au haut niveau de + 20,2 Mds€ en 2023 (contre + 19 Mds€ en 2022 et + 16,3 Mds€ en 2021). Les flux versés par les salariés issus de l'intéressement et/ou de la participation sont en hausse de + 5,8 % et s'élèvent à + 12,3 Mds€ (contre + 11,6 Mds€ en 2022 et + 9 Mds€ en 2021).

La collecte nette atteint + 2,4 Mds€, après + 2,5 Mds€ en 2022. Elle se concentre sur les fonds actions et mixtes (+ 2,8 Mds€ en 2023, + 3,1 Mds€ en 2022 et + 2,4 Mds€ en 2021).

L'orientation des flux vers les fonds ISR est très nette. Avec + 9,1 Mds€ de collecte brute (contre + 6,9 Mds€ en 2022), ces flux représentent 58 % des flux bruts des fonds diversifiés en 2023, contre 47 % en 2022 et 37 % en 2021. Leur collecte nette s'établit à + 3,1 Mds€.

La collecte brute des fonds solidaires s'établit à + 1,9 Md€ (soit 12 % des souscriptions brutes des fonds diversifiés), tandis que leur collecte nette est de + 0,5 Md€.

Évolution des souscriptions nettes des OPC d'épargne salariale (en milliards d'euros)



Le niveau des rachats (- 17,8 Mds€) est en hausse par rapport à celui de 2022 (- 16,4 Mds€) et de 2021 (- 15,5 Mds€). Cela confirme la reprise amorcée en 2021, après une année 2020 où les rachats avaient été limités à un niveau faible (- 11,4 Mds€) à cause des confinements et de la pandémie.

Les débloquages anticipés représentent 35 % des montants des rachats (stable par rapport à 2022) soutenus par les motifs de cessation du contrat de travail et d'acquisition ou d'agrandissement de la résidence principale. Ces deux raisons représentent respectivement 39 % et 37 % des montants des débloquages anticipés.

Une plus forte diffusion de ces dispositifs au sein des entreprises de toute taille

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite continue de progresser (397 200 entreprises, en hausse de + 5 % sur an), grâce entre autres aux mesures adoptées dans la loi Pacte, à la suppression du forfait social ainsi qu'à la mobilisation des acteurs sur le terrain et des pouvoirs publics.

Plus spécifiquement, concernant les dispositifs d'épargne retraite :

- ▶ 63 500 entreprises sont équipées d'un dispositif PERCO, au bénéfice de 948 600 salariés disposant de 6,7 Mds€ d'encours ;
- ▶ 158 700 entreprises sont équipées d'un dispositif PER, au bénéfice de 3 millions de salariés disposant de 23 Mds€ d'encours.

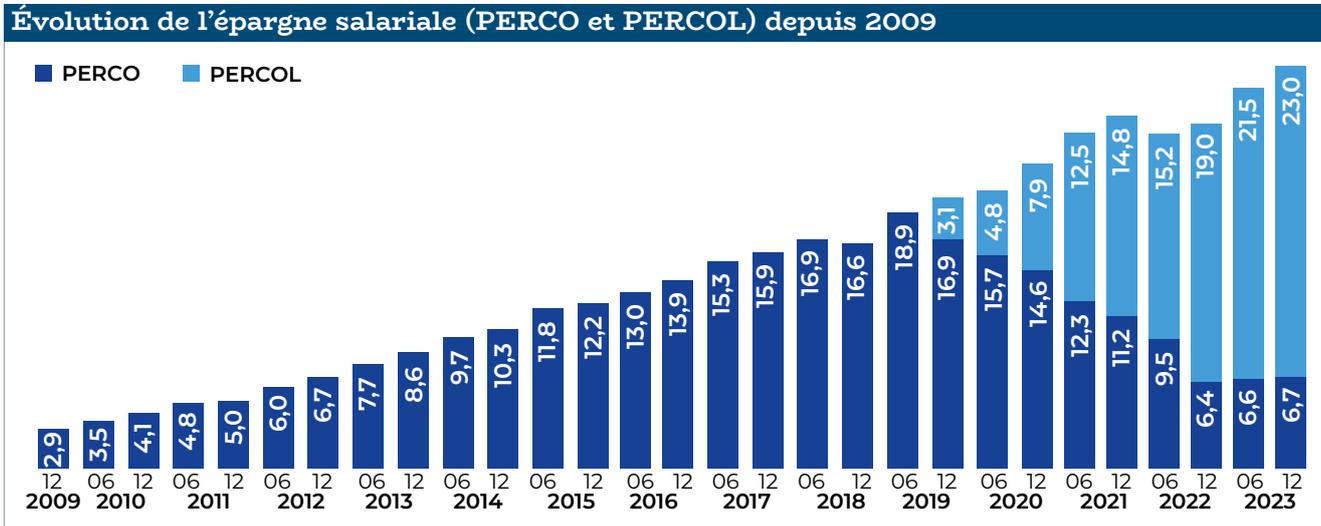
Sur l'année 2023, la création de nouveaux PER et les transformations d'anciens PERCO/PERCOI en nouveaux PERCOL/PERCOLI ont concerné 38 100 entreprises (après 30 600 en 2022, 45 700 entreprises en 2021 et 66 100 entreprises en 2020).

Le nombre d'entreprises équipées d'au moins un dispositif d'épargne salariale ou retraite est passé de 269 600 en 2012 à 397 200 en 2023, soit une hausse de + 47 %.

L'épargne retraite (PERCO et PER Collectif)

Les encours sur les PERCO et PER Collectif atteignent 29,7 Mds€, en hausse de + 16,9 % sur un an. Les versements bruts sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite s'établissent à + 4,0 Mds€ et la collecte nette à + 2,5 Mds€.

Les PER Collectifs remplacent peu à peu les anciens PERCO et représentent 77 % des encours des produits d'épargne retraite collectifs en comptes-titres en décembre 2023, contre seulement 15 % en juin 2020.



La gestion pilotée se développe parmi les jeunes générations

Les deux tiers des porteurs de parts d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise Collectif ont opté, sur une partie ou l'ensemble de leurs avoirs, pour la gestion pilotée, permettant ainsi une désensibilisation progressive du risque en fonction de l'âge et du profil de l'épargnant. En croissance de + 20,9 % sur un an, les encours de la gestion pilotée représentent 37,8 % des encours d'épargne retraite en 2023 (contre 36,5 % en 2022 et 29,3 % en 2013).

Plus spécifiquement, 51 % des encours d'épargne retraite des porteurs de moins de 30 ans est en gestion pilotée en 2023, contre 49 % en 2022 et 28 % en 2016. Parmi cette même population d'âge, l'exposition aux actions est plus marquée dans les portefeuilles soumis à la gestion pilotée. 63 % des encours des moins de 30 ans sont investis en actions, contre 33 % pour l'ensemble des classes d'âge en gestion pilotée.

